

Imprimé à retourner à :

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ALLIER
Domaine des Sallards – CS 80018 – 03401 YZEURE Cedex
Tél. : 04.70.34.10.00 – Fax : 04.70.34.10.09
E-mail : contact@fedechasse03.com – www.chasse-auvergne.com

Les déclarations de dégâts contribuent à la connaissance de l'impact des espèces nuisibles et permettent de mieux apprécier leur importance et leur localisation.

Le retour de ces fiches n'a pas pour but l'obtention d'une indemnisation mais permet de fonder les arrêtés réglementaires relatifs au classement des espèces nuisibles.

Le classement est réalisé par trois arrêtés :

- ☞ **Un arrêté national** pour six espèces : chien viverrin, raton laveur, vison d'Amérique, ragondin, rat musqué et bernache du Canada.
- ☞ **Un arrêté national triennal** pour dix espèces : renard, étourneau sansonnet, martre, fouine, putois, belette, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes.
- ☞ **Un arrêté départemental annuel** pour trois espèces : lapin de garenne, pigeon ramier, sanglier.

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom _____ Prénom _____

Si Société, raison sociale _____

Adresse _____

Téléphone _____ Portable _____

Email : _____

EVALUATION DES DÉGÂTS

Date des dégâts : /_J/_M/_A___/

Dégâts sur la commune de _____ Lieudit _____

Détenteur du droit de chasse : _____

POUR LES ÉLEVAGES

Elevage en plein air OUI NON

Utilisez-vous un dispositif de protection ?

★ Utilisation d'un bâtiment OUI NON

★ Engrillagement spécifique OUI NON

Autres (précisez) _____

POUR LES CULTURES

Utilisez-vous un dispositif d'effarouchement ? OUI NON

★ Si oui, précisez _____

Utilisez-vous un dispositif de protection ? OUI NON

★ Si oui, précisez _____

